



Direction des Collèges

Réunion du 20 septembre 2024

Date de convocation : 12 septembre 2024

Délibération N° 1

AIDES AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS BAF A, BAFD ET BNSSA

Président : Sébastien MARTIN

Membres présents : AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : André ACCARY, Frédéric BROCHOT, Evelyne COUILLEROT, Jean-Patrick COURTOIS, Michel DUVERNOIS, Jean-Marc HIPPOLYTE, Sébastien JACQUARD, Cécile MARTELIN, Viviane PERRIN, Christine ROBIN.

André ACCARY a donné pouvoir à Sébastien MARTIN, Frédéric BROCHOT à Catherine AMIOT, Evelyne COUILLEROT à Jean-Luc FONTERAY, Jean-Patrick COURTOIS à Hervé REYNAUD, Michel DUVERNOIS à Nathalie DAMY, Jean-Marc HIPPOLYTE à Elisabeth LEMONON, Sébastien JACQUARD à Aline GRUET, Cécile MARTELIN à Arnaud DURIX, Viviane PERRIN à Alain PHILIBERT, Christine ROBIN à Claude CANNET.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 septembre 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le règlement départemental des aides aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire pour les formations « BAFA – BAFD – BNSSA »,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que le Département encourage l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Saône-et-Loire, en réduisant le coût d'accès aux formations conduisant à l'obtention du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA),

Considérant qu'une convention de partenariat a été établie en 2023 et 2024 entre le Département et les organismes de formation aux BAFA et BAFD,

Considérant qu'une convention a été signée avec l'Association départementale de protection civile pour la période 2022-2025 pour la formation au BNSSA,

Considérant que le Département a été sollicité par 3 organismes qui ont transmis les dossiers de 21 jeunes stagiaires ayant suivi une formation au BAFA en 2023 et 2024,

Considérant que le Département a été sollicité par l'Association départementale de protection civile (ADPC) qui a transmis le dossier d'un stagiaire ayant suivi une formation au BNSSA en 2024,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés :

- d'attribuer des aides pour la formation BAFA de 21 jeunes pour un montant de 1 890 €, ainsi que pour la formation BNSSA d'un jeune pour un montant de 100 €, soit un montant total d'aides de 1 990 € dont le détail figure en annexe.

En raison de ses fonctions au sein de l'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DE SAONE-ET-LOIRE (APC 71), M. GAUDRAY Alain quitte la salle lors des débats et du vote et ne prend ainsi pas part au vote.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 du Département sur le programme « Loisirs et jeunesse », l'opération « 2024 – aides BAFA BAFD BNSSA », l'article 65748.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le

Publié ou Notifié le - 3 OCT. 2024

Affiché le - *Publié le* - 4 OCT. 2024

Liste des stagiaires bénéficiaires de l'aide au BAFA/BAFD/BNSSA

Commission permanente du 20 septembre 2024

Prénom - NOM	VILLE	Canton	Formation effectuée	Organisme formateur	Montant de l'aide
	VOLESVRES	PARAY-LE-MONIAL	BAFA	UDOVEP session du 28/10 au 04/11/2023	90 €
	GIVRY	GIVRY	BAFA	LES FRANCAS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE session du 22/04 au 27/04/2024	90 €
	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	PIERRE-DE-BRESSE	BAFA		90 €
	CHATEAUNEUF	CHAUFFAILLES	BAFA		90 €
	VAUX-EN-FRE	CLUNY	BAFA		90 €
	MERVANS	PIERRE-DE-BRESSE	BAFA		90 €
	PASSY	CLUNY	BAFA		UDOVEP session du 23/06 au 28/06/2024
	LE BREUIL	LE CREUSOT 2	BAFA	90 €	
	SAINT-VALLIER	SAINT-VALLIER	BAFA	90 €	
	MACON	MACON 2	BAFA	LES FRANCAS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE session du 01/07 AU 06/07/2024	90 €
	MACON	MACON 2	BAFA		90 €
	MACON	MACON 2	BAFA		90 €
	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	OUROUX-SUR-SAONE	BAFA	IFAC BOURGOGNE session du 08/07 au 13/07/2024	90 €
	CHALON-SUR-SAONE	CHALON-SUR-SAONE 5	BAFA		90 €
	OUROUX-SUR-SAONE	OUROUX-SUR-SAONE	BAFA		90 €
	ECUISSIS	BLANZY	BAFA		90 €
	MONTRET	LOUHANS	BAFA		90 €
	RULLY	CHAGNY	BAFA		90 €
	BLANZY	BLANZY	BAFA		90 €
	CHATENDY-LE-ROYAL	CHALON-SUR-SAONE 3	BAFA		90 €
	CHALON-SUR-SAONE	CHALON-SUR-SAONE 5	BAFA		90 €
	MARCILLY-LES-BUXY	GIVRY	BNSSA		ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE session du 26/02 au 01/03/2024
				TOTAL	1 990 €